

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 BIS B

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« s'impose »

les mots :

« se substitue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.